

PROVINCE DE QUÉBEC  
SAINT-GEORGES

**AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 942-2025**

**LUNDI 24 MARS 2025 À 19 H 30**

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 942-2025 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 150-2005 ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 151-2005 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 25-14494 à sa séance ordinaire du 10 mars 2025, du projet de règlement numéro **942-2025 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 et le Règlement de lotissement numéro 151-2005 afin de modifier diverses dispositions**, tiendra une assemblée publique de consultation le **24 mars 2025** à compter de **19 h 30**, dans la salle du conseil située au 11700, boulevard Lacroix, Saint-Georges (Québec) G5Y 1L3, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

**Que ce projet de règlement a pour effet de modifier diverses dispositions suite à une modification du schéma d'aménagement de la MRC, soit de:**

- **Prévoir un facteur d'atténuation à utiliser lors du calcul des distances séparatrices agricoles pour une toiture souple permanente apposée sur un lieu d'entreposage ;**
- **Réduire les profondeurs de terrain pour les terrains compris dans un corridor riverain mais qui ne sont pas adjacents au cours d'eau ou au lac ;**
- **Prévoir des normes de largeur et de profondeur de terrain différentes pour un terrain riverain parallèle à la rive par rapport à un terrain riverain perpendiculaire à celle-ci.**

**Il a aussi pour effet de ramener le diamètre minimal d'un cercle de virage à 32m.**

Qu'au cours de cette assemblée publique, le président d'assemblée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures ordinaires de bureau ou en communiquant par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel à [greffe@saint-georges.ca](mailto:greffe@saint-georges.ca).

**Donné à Saint-Georges,  
ce 12<sup>e</sup> jour de mars 2025.**



**M<sup>e</sup> Isabelle Beaulieu, notaire  
Greffière**